



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département d'Ille-et-Vilaine

n°186
nov.- déc. 2015

page 2

vos délégués rendent compte

- CT du 23 novembre
- CAP du 30 novembre
- CHSCT du 11 décembre

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- secret professionnel

page 4

ici et ailleurs

- grève au Département du Nord
- grève au Département des Côtes d'Armor
- Etat d'urgence... sociale



section Sud Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - porte 32

Le vent du boulet

Dans le n°180 de février dernier, nous titrions notre éditorial « *Matin brun ?* ». A l'issue des élections régionales, il s'en est fallu de peu que le point d'interrogation ne soit plus de mise. Depuis plusieurs années, nous voyons le Front national gagner des voix à chaque élection. Après avoir conquis plusieurs villes en 2014, puis avoir manqué de peu de présider un département, le voici donc qui est passé très près de remporter une voire plusieurs régions.

Surfant sur le climat sécuritaire qui se développe depuis les attentats du 13 novembre, le FN a engrangé près de 7 millions de voix. Il a ainsi profité du rejet des partis de droite et de gauche accusés d'avoir abandonné les populations rurales et les plus fragiles. Son discours de haine et d'exclusion ne peut pourtant être une solution à apporter aux populations laissées pour compte.



Le sécuritarisme n'est pas la seule réponse que la société doit apporter aux citoyens. Certes, nous ne devons pas faire preuve d'un angélisme béat face à la barbarie aveugle des terroristes qui frappent indifféremment les populations de Paris, Tunis ou Beyrouth. Mais nous ne devons pas non plus oublier que, face aux problèmes sociétaux et économiques qui font le lit du fanatisme, de l'obscurantisme et du racisme, il nous faut défendre la solidarité et l'engagement citoyen dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion.

Le 13 décembre, seul le sursaut des électeurs a permis d'éviter le pire. On ne peut cependant en rester là car un front républicain ne peut être un programme.

Les services publics sont la clé de voûte de notre société. Or, avec l'austérité imposée par les gouvernements de droite et de gauche, les restrictions budgétaires successives ne permettent plus aux agents d'exercer efficacement leurs métiers auprès de la population. Il est donc essentiel de renforcer les moyens de la fonction publique pour revaloriser les missions d'aide sociale, d'éducation, de prévention, de santé ou encore d'accès à la culture.

Une fois encore, SUD Solidaires réaffirme que seuls le partage des richesses et la solidarité permettront de sortir d'une crise économique et sociale sans se replier sur soi ni exclure une partie de la population. ■





vos délégués rendent compte

de leur mandats dans les instances

CT du 23 novembre:

● Guide des agents des centres d'exploitation :

Ce guide est nécessaire pour clarifier les règles. Il reste des insatisfactions sur les modalités des temps de récupération et de repos, les astreintes sur le temps du midi. On regrette la fin de non-recevoir sur une revalorisation du régime d'astreinte.

Vote : Collège élus du personnel: Avis défavorable 3 Contre (CGT-FO), 12 abstention (SUD-CFDT) - Collège employeur: avis favorable (15 Pour)

● Dispositif prévoyance/garantie maintien de salaire:

Il est proposé de retenir la procédure de conventionnement (contrat collectif à adhésion facultative). SUD est favorable avec des réserves sur la rédaction du cahier des charges : valeurs mutualistes, délai de carence, portabilité de la garantie. Dans un contexte où les agents regardent à la dépense et sacrifient les dépenses liées à la santé, une participation de l'employeur plus incitative (fixée à 4€ brut) aurait été bienvenue; Mme Hakni-Robin rejette notre demande en répondant "budget constant".

Vote: Pour à l'unanimité

● Protocole d'accord sur l'application du droit syndical :

Vote : Collège élus du personnel: Abstention à l'unanimité - Collège employeur: avis favorable (15 Pour)

● **Ajustement de l'organisation de la DRH :** Si la CFDT se félicite qu'un poste soit dédié à la GPEEC, SUD regrette le contexte qui amène à devoir créer une mission pour gérer les suppressions de service...

Vote: Pour à l'unanimité

● Ajustement de l'organisation de la Direction des Moyens Généraux

Vote: Collège élus du personnel: Avis favorable 10 Pour (SUD-FO-CGT), 2 Abstention (CFDT) - Collège employeur: avis favorable (15 Pour)

● Suites du diagnostic flash à la direction Enfance-Jeunesse-Sports

Outre les axes d'amélioration définis, une attention sera portée sur le volet « risques psychosociaux » conduit par le cabinet qui aura à suivre le changement.

Vote: Pour à l'unanimité

● Transfert du CDAS de Vitré dans l'extension de l'Agence départementale:

Des éléments manquent au dossier: visite du CHSCT à réception du bâtiment, réponses aux problématiques soulevées au CHSCT de mars 2014, retours de la consultation des agents. SUD demandait un report de ce dossier: impossible puisque le déménagement est prévu début janvier !

Vote: Collège élus du personnel: 5 NPPV (SUD), 10 Abstention (CGT-CFDT-FO) - Collège employeur: avis favorable (15 Pour)

● Rattachement du service Economie et Innovation à la Délégation aux missions transversales

Ce service est directement impacté par la Loi NOTRe: ses missions ne relèvent plus des compétences du Département et ne sont pas transférables. Si l'organigramme proposé ne pose pas de problème, SUD ne peut que prendre acte de l'extinction imposée de ce service. SUD sera attentif aux conditions de repositionnement des agents.

Vote: Collège élus du personnel: Avis favorable 5 Pour (CFDT) - 10 Abstention (SUD-FO-CGT) - Collège employeur: avis favorable (15 Pour)

CAP du 30 novembre:

● Mises à disposition des agents de l'ISAE auprès du Groupement d'Intérêt Public Labocéa à compter du 1^{er} janvier 2016.

SUD s'est longuement exprimé au CHSCT du 14/09 et au Comité Technique du 21/09. S'agissant avant tout d'une réorganisation majeure avec mise en commun des moyens, d'une

modification du mode de financement, de management et des prises de décisions relevant désormais d'un conseil d'administration, nous ne pouvons exclure que cette nouvelle gouvernance engendrera des évolutions de conditions de travail dommageables aux agents. Enfin, par la décision de la collectivité de transférer ses 2 services au GIP, les agents n'ont d'autre choix que de demander leur mise à disposition s'ils veulent conserver leur métier. C'est pourquoi SUD s'est abstenu.

Vote : avis favorable. Pour des élus du Département (en A, B et C), Pour de la CFDT (en A, B et C), Abstention de SUD (en A, B et C), Abstention de la CGT (en C)

● Autres sujets :

En A : une CAP extraordinaire sera convoquée suite au résultat du recours de médecins au Tribunal Administratif. Comme pour 2010, l'administration n'avait proposé aucun nom pour l'avancement au grade de médecin hors classe, considérant qu'ils n'exerçaient pas de fonction d'encadrement. Le jugement annule le tableau (vide) d'avancement de grade de 2013. Il confirme qu'il ne s'agissait pas d'un problème d'interprétation mais bien de fond car contraire à leur statut particulier.

Refus de titularisation en C: malgré un argumentaire soutenu par la CGT et SUD, Mme Hakni-Robin n'a pas retenu la proposition d'une prolongation de stage sur un autre site.

Vote : avis favorable. 5 Pour (4 élus du Département et 1 CFDT), 1 Abstention (CFDT), 5 Contre (SUD et CGT).

Lisez le **compte-rendu intégral**

de ces réunions sur :
<http://www.sud-ct35.org/-vos-delegues-rendent-compte->
(sélectionner l'organisme,
puis "comptes rendus")





elles et ils se mobilisent

dans les services départementaux

CHSCT du 11 décembre :

Ce dernier CHSCT de l'année a été particulièrement dense et mené au pas de charge pour tenir dans l'horaire imparti par Mme Hakni-Robin. C'est regrettable car certains sujets soulevant des questions de fond auraient mérité davantage de temps de discussion.

● **Mesure risque psycho-sociaux DEJS :** Pour rappel, les élus du personnel ont voté en séance CHSCT du 12 octobre à l'unanimité une expertise risque grave psycho-sociaux confiée à un cabinet externe. Mais à la surprise générale, le procès verbal rédigé par l'administration acte une proposition d'expertise des risques psycho-sociaux (RPS) intégrée dans la mission d'accompagnement de la réorganisation de la DEJS ! Malentendu ou entrave au droit d'expertise ? Un dysfonctionnement des bandes audio ne pouvant lever le désaccord, le PV ne sera pas voté par les organisations syndicales en l'état et devient, de fait, nul et non avenu. Pour autant dans l'intérêt des agents, les représentants du personnel au CHSCT ont voté en faveur d'une mesure RPS conduite par le cabinet retenu prochainement pour assurer la suite de la réorganisation. Cette décision fixe néanmoins 2 conditions : un intervenant différent pour les RPS qui ne soit pas juge et partie et une élaboration du cahier des charges avec les représentants du CHSCT.

Vote élus du personnel : Pour à l'unanimité

● **Bilan 2014 de la sécurité en CDAS :** Un travail a été conduit depuis plusieurs années sur la sécurité des agents en CDAS (recensement incidents, dispositifs d'alerte à l'accueil et dans les bureaux d'entretien, formations...). SUD a réaffirmé la nécessité pour les agents, au delà des procédures, d'être accompagnés physiquement par les encadrants à la suite d'agressions physiques notamment dans le dépôt de plainte.

Pas de vote

● **Bilan des groupes d'analyse de pratiques en CDAS :** Temps de respiration et de réflexion collective indispensables, SUD a relevé l'indéniable intérêt de ces actions pour les travailleurs sociaux. Si ces actions ne constituent pas l'unique réponse aux RPS, elles doivent être pérennisées pour produire des effets bénéfiques comme dans les institutions habilitées en protection de l'enfance où elles sont menées tous les mois. **Pas de vote**

● **Bilan des actions QVT :** Les mesures du plan d'action QVT ont été à l'évidence salutaires pour les agents des collèges et des centres d'exploitation des routes confrontés à des métiers à forte pénibilité. Pour SUD, il faut cependant respecter les engagements pris (délai de carence, achat de matériel, rotation sur les postes) et redoubler d'efforts. La prévention est en effet selon l'agence européenne sécurité et santé au travail un investissement qui s'avère payant pour l'avenir (1 euro investi = 13 euros net de bénéfices) tant pour la collectivité que pour la santé des agents. Quelques écueils ont été relevés cependant: achat de lave-batterie inadapté, manque d'association des agents au choix du matériel, absence de formations pour la reconversion des agents soumis à forte pénibilité. **Pas de vote**

● **Rapports d'activité santé, sécurité, prévention :** A l'occasion de ce bilan, SUD a rappelé que les entretiens infirmiers ne peuvent se substituer aux examens médicaux périodiques des médecins de prévention. Devant la charge de travail et l'importance de la prévention, le recrutement supplémentaire d'un médecin de prévention et d'un infirmier s'impose. A noter que les assistantes familiales sont les grandes oubliées du suivi médical. SUD a par ailleurs salué le travail de la Mission hygiène et sécurité et l'expertise des conseillers en prévention. Nous avons invité l'administration à favoriser davantage l'implication des assistants de prévention sur le terrain par une véritable reconnaissance de leurs spécificités. Pour info, un nouveau psychologue du travail contractuel a été recruté pour succéder à Mme Roullé début janvier 2016. **Pas de vote**

● **Etude interdépartementale des agents des collègues :** Cette étude apporte des éléments intéressants sur le plan quantitatif et statistique mais sans pouvoir en tirer des enseignements précis en Ille-et-Vilaine. SUD a demandé la constitution d'un groupe de travail spécifique pour conduire la réflexion en abordant également le référentiel collège actuellement en place dans la collectivité. L'administration a accepté cette proposition avec la volonté d'y associer également l'Education nationale.

Pas de vote

● **Enquête CHSCT au CDAS de Redon :** les élus ont voté en séance une enquête CHSCT au CDAS de Redon suite aux éléments d'alerte transmis. **Vote élus du personnel : Pour à l'unanimité** ■

secret professionnel

L'intersyndicale CGT-CFDT-SUD a appelé les agents du Département à une grève le jeudi 10 décembre.

Ce jour-là, un agent de la collectivité était convoqué devant le tribunal correctionnel de St Malo pour ne pas avoir voulu remettre des informations concernant un usager dans le cadre d'une enquête de police.

Le secret professionnel est une obligation à laquelle sont soumis les travailleurs sociaux garantissant la confiance et le respect de la vie privée des usagers. Seuls certains motifs graves justifient de le lever et de communiquer des informations, ce qui n'est pas le cas dans cette affaire.

Le Tribunal l'a finalement renvoyée vers la Cour de cassation, le dossier relevant d'une question prioritaire de constitutionnalité.

L'intersyndicale reste mobilisée pour dénoncer ces lois qui grignotent le secret professionnel. Elle continue de revendiquer la défense du secret professionnel et le respect de la capacité de discernement des professionnels quant à son bon usage.



grève au Département du Nord

Plus de 800 agents étaient rassemblés le 3 décembre à l'appel de l'intersyndicale CFTC, CGT, CNT, FO et SUD.



La CAP est venue confirmer l'atteinte à leur rémunération par le ralentissement de leurs carrières. Il a été acté le passage d'échelon à la durée maximale. De plus, le vice-président chargé des RH remet en cause le système d'évaluation des agents qu'il juge complaisant... estimant ainsi que leur « valeur professionnelle » est surestimée, que ce n'est pas réaliste et qu'il y a lieu d'user davantage de la sanction disciplinaire.

Menaces, pression, mise en concurrence des salariés entre eux... Qui crée le climat anxiogène ? Ces propos préfigurent l'intention d'intégrer la notion de mérite (totalement arbitraire) dans la rémunération du personnel (déroulement de carrière et/ou primes).

Depuis un mois et demi, SUD, avec l'intersyndicale, dépose un préavis de grève reconductible à durée indéterminée pour développer les actions locales et ciblées et permettre à tous les agents de s'y engager.

D'autres actions seront initiées dans les semaines à venir.

A suivre sur : <http://www.suddepartementnord.org/>

grève au Département des Côtes d'Armor

SUD et FO ont appelé les agents du conseil départemental à faire grève le 7 décembre.

Ils ont appris les résultats de l'audit de fonctionnement, commandé par la nouvelle majorité de droite au cabinet KPMG, par voie de presse !

Ce rapport est assez anxiogène pour les agents. Il pointe qu'ils ne feraient pas assez d'heures et qu'ils seraient trop payés... Il remet en cause tous les acquis sociaux de ces dernières années.



Etat d'urgence... sociale



Suite aux tragiques attentats du vendredi 13 novembre, SUD-Solidaires exprime son émotion et sa solidarité avec toutes les victimes.

En dépit des circonstances, l'état d'urgence décrété ne peut justifier l'escalade sécuritaire et de nouvelles restrictions des libertés publiques. SUD Solidaires assure que rien ne saurait remettre en cause sa détermination à lutter contre toute les atteintes à la démocratie et aux libertés.

Nous ne devons pas oublier les combats que nous devons continuer à mener de façon unitaire pour l'égalité, la justice sociale et écologique, pour la paix.

Notre combat est légitime et doit être poursuivi, quelles que soient les circonstances. À la haine et à la peur, opposons la solidarité et l'action collective !

information ou adhésion à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

date :
signature :